

## ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS  
A M. L'ADMINISTRATEUR

## ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

## L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

## RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
NE SONT PAS RENDUS

## ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

## AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

## AUJOURD'HUI :

La Situation en Italie.

Immense incendie.

Terrible accident.

La fête de Chazelles.

## Où va le roi Humbert

Cette crise ministérielle que subit l'Italie est une des plus graves que l'on ait vues en Europe depuis vingt ans. Elle peut, dans un avenir relativement assez prochain, amener sinon la chute de la dynastie de Savoie, du moins une révolution dont le roi Humbert triompherait d'autant plus difficilement qu'elle aurait sa source dans une exaspération du peuple écrasé sous de formidables impôts.

Sans se piquer d'exercer le délicat métier de prophète, il est facile d'indiquer dès maintenant quel enchaînement logique des faits jetterait en Italie cette perturbation profonde.

Les élections générales auront lieu cet été. Elles sont inévitables : en donnant, sur un ordre du jour dont la modestie était presque de l'humilité, 9 voix de majorité seulement au cabinet Giolitti, le Parlement actuel a montré qu'il ne se contente pas de promesses vagues d'économies et qu'il veut réduire les dépenses ; il ne se soucie pas tant de la triple alliance que du déficit budgétaire ; il préfère l'équilibre financier aux alliances brillantes, mais onéreuses.

D'un autre côté, le roi, ayant engagé sa parole pour onze années encore vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche, se croit obligé de faire honneur à sa signature. C'est pourquoi il a refusé la démission de M. Giolitti ; c'est pourquoi, avec ce dernier, il va provoquer un renouvellement de ce Parlement qui n'est plus d'accord avec lui sur la ligne politique extérieure du royaume.

De ces élections ainsi faites, que sortira-t-il ?

La majorité, au futur Parlement, sera sans doute, grâce aux efforts du gouvernement, une majorité favorable à la triple alliance. Les candidats officiels feront valoir les « intérêts supérieurs » du pays ; ils exagéreront les dangers que présenterait pour l'Italie la disparition de la dynastie régnante, mise dans l'impossibilité de gouverner ; ils énuméreront les dangers du fédéralisme qui ruinerait l'unité nationale si difficilement obtenue : les électeurs, à regret peut-être, écouteront ces conseils, et le roi aura son Parlement crispinien, un Parlement docile et soumis. La triple alliance sera donc, pour quelque temps encore, confirmée, fortifiée même.

Mais c'est alors que les embarras renaîtront et que la situation empirera. Le cabinet qui succédera au cabinet Giolitti et qui s'appuiera sur une majorité devenue souple et obéissante, le cabinet fidèle au roi et à la Triple alliance, prendra les décisions que commande impérieusement le maintien de l'alliance entre les trois souverains. On a démontré à satiété que les économies sont incompatibles avec cette alliance : il faut de l'argent pour le ministère de la guerre et pour le ministère de la marine ; on n'évitera pas les nouveaux impôts.

L'Italie plie déjà sous le faix des charges contributives ; elle est néanmoins encore impossible. Dans le Nord, dans ces provinces que la crise commerciale a longtemps épargnées, il y a un fonds

d'épargne populaire qui est constitué en numéraire, dans ce que nous nommons « les bas de laine ». Les impôts qui seront levés mettront ces populations économes, presque avaries, dans la nécessité d'entamer leur trésor, leurs réserves.

Ce sera le signal de l'émeute, de la révolte ; d'un bout à l'autre de la Péninsule, un cri de réprobation s'élèvera contre cette abominable alliance qui aura épuisé les dernières ressources de la nation. A ce moment, le roi Humbert regrettera l'obstination dont il fait preuve aujourd'hui, cette obstination à tenir, contre toute sagesse évidente, un engagement qu'il a eu la faiblesse de prendre.

Peut-être ne sera-t-il pas encore trop tard pour que le roi sauve sa couronne ou pour qu'il évite les hontes et les douleurs de la guerre civile en rompant brusquement avec ses alliés de Vienne et de Berlin. Mais ce n'est qu'une faible chance de salut qu'il conserve, — et à quel prix !... N'aurait-il pas mieux valu, dès hier, faire ce *med culpa* auquel la volonté du peuple, écrasé d'impôts, le contraindra certainement quelque jour ?

P. B.

## LA POLITIQUE

Evidemment, le mot d'ordre vient d'être donné, de l'autre côté du Rhin, de cesser les polémiques de fous furieux que la presse républicaine avait engagées avec tant d'ensemble et d'entrain. Si M. Carnot va à Lyon, cela ne regarde pas plus l'Allemagne que lorsque le même M. Carnot va à Lyon. Si nos sociétés patriotiques n'invitent que ceux qui leur plaisent et avec qui ils savent d'avance qu'ils pourront fraterniser sans arrière-pensée, — cela montre à l'Allemagne que nous avons gardé la franchise de nos opinions, attendu que, là-bas, ils n'ont pas plus la prétention d'être nos amis que nous, nous ne désirons devenir les leurs ; — et les inviter, c'était simplement leur adresser une justification de mauvais goût. On leur a évité l'embarras d'un refus plus ou moins discutable, — ou bien le péril d'une acceptation qui se serait terminée, après boire, par des querelles, des rixes, des batailles... sans compter ce qui s'en serait suivi.

Au surplus, ceux qui se sont exclus eux-mêmes de notre grande fête de la paix de 1889, ceux qui, seuls, n'ont pas voulu participer à l'Exposition universelle n'ont pas le droit de se plaindre si on se le tient pour dit et si on n'insiste pas après leur premier et formel refus.

C'est donc la simple preuve d'un bon sens élémentaire que d'avoir renoncé aux mines de croquemaites avec lesquelles, là-bas, on regardait du côté de la France, de ses fêtes et de ses réunions patriotiques. Quand l'empereur Guillaume va parader avec la garnison de Strasbourg, nous tournons la tête d'un autre côté, — les Allemands sont bien avisés d'en faire autant pour Nancy — qui, hier, cependant, n'était pas dans leur patrimoine national, comme Strasbourg et Metz dans le nôtre ! Quant à l'incident de la revue que M. Carnot devait passer et qu'on prétend qu'il ne passera pas, je crois qu'il faut attendre d'être officiellement informé avant de dire là-dessus sa pensée tout entière. Assurément rien ne serait humiliant, pénible et douloureux comme de voir le chef de la France biffer de nos fêtes publiques ce spectacle imposant et reconfortant d'une belle revue de notre belle armée ; — et je ne pense pas que le petit fils de Lazare Carnot se résigne à aller demander à Berlin la permission de faire défiler les soldats de la France.

Mais si cette revue, pour être vraiment imposante, nécessitait des mouvements de troupes tout à fait inusités, on compren-

drat mieux qu'on eût hésité, à propos d'une fête pacifique, à sillonner la Lorraine française de régiments et d'escadrons en marche. Autant la fermeté est vertueuse, autant la provocation est vice.

Mais — sous la réserve de cette seule observation — s'il y a des soldats autour de Nancy, — et il y en a — le président de la République manquera, croyons-nous, à toutes les traditions et à tous les devoirs de sa charge s'il ne les passait pas solennellement en revue.

JEAN-CLAUDE.

## DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

## Nouvelles Militaires

Paris, 30 mai.

M. le colonel d'artillerie breveté Gonse, chef du 4<sup>e</sup> bureau de l'état-major général ; M. l'inspecteur général des poudres Arnould et M. l'ingénieur de 1<sup>re</sup> classe Sarrau, membres de l'Académie des sciences, directeur du laboratoire des poudres, représentent le ministère de la guerre dans la commission chargée de réglementer la fabrication, l'emmagasinage et le transport de la dynamite.

— A la suite de l'accident d'Aubervilliers, M. de Freycinet a fait préparer des instructions très précises, invitant les commandants à faire redoubler la surveillance pendant les écoles à feu et la construction des batteries ou ouvrages de mine.

La même circulaire rappellera que les commandants de l'artillerie devront faire observer rigoureusement les prescriptions réglementaires sur le transport des poudres au dehors des établissements militaires, comme dans l'intérieur des arsenaux, polygones et forts. L'accident du camp de Châlons, qui a coûté la vie, lundi dernier, à quatre artilleurs du 29<sup>e</sup> régiment, ne se fût pas produit si la caisse d'artifices avait été escortée par un détachement, au lieu d'être confiée dans un fourgon où des hommes sans chef, étaient entassés et, quoique en service, fumaient imprudemment.

## La Réforme du Régime des Boissons

Paris, 30 mai.

M. Salis, rapporteur de la réforme du régime des boissons s'est mis d'accord avec l'administration des finances au sujet des licences des débitants. M. Salis maintient l'impôt fixe, auquel il ajoute un droit proportionnel calculé d'après la valeur locative des bâtiments servant à l'exercice de la profession. Le rapporteur divise les débits en trois catégories.

L'impôt fixe fournirait une recette d'environ dix millions et le droit proportionnel produirait cinq millions, soit au total 15 067 153 francs.

D'après la proposition de M. Salis, le montant de la licence de l'impôt fixe et du droit proportionnel s'élèverait pour la 1<sup>re</sup> classe à 13 0/0, de la valeur locative, pour la 2<sup>e</sup> catégorie à 12 0/0 et pour la 3<sup>e</sup> catégorie à 8 0/0.

## Une Caisse générale de Retraites

Paris, 30 mai.

MM. Cluseret, Baudin et Hovelacque ont déposé une proposition concernant la création d'une caisse générale de retraites. D'après ce projet le taux de la retraite est fixé à 800 francs pour Paris ; à 700 francs pour les communes au-dessus de 100,000 habitants ; à 600 francs pour les communes de 50,000 à 100,000 habitants ; à 500 francs pour les communes de 25,000 à 50,000 habitants ; à 400 francs pour les communes de 12,000 à 25,000 habitants ; à 300 francs pour les communes au-dessous de 12,000 habitants.

La caisse générale de retraites serait alimentée par : 1<sup>o</sup> les sommes à provenir de la suppression de l'hérédité en ligne collatérale ; 2<sup>o</sup> les droits de succession acquittés par chaque héritier sur la quotité lui revenant, passif déduit, et fixés à 1/10 jusqu'à 10,000 francs ; 3/10 de 10,000 à 15,000 ; 5/10 de 15,000 à 20,000 ; 4/10 de 20,000 à 25,000 ; 5/10 de 25,000 à 30,000 ; 6/10 de 30,000 à 50,000 ; 7/10 de 50,000 à 100,000 ; 8/10 de 100,000 à 500,000 ; 9/10 de 500,000 à 1,000,000 ; 10/10 au-dessus de 1,000,000. 3<sup>o</sup> Les droits identiques aux précédents sur les donations entre vifs. 4<sup>o</sup> Les dons et legs affectés à la caisse de retraites ; 5<sup>o</sup> Les versements effectués par l'Etat en cas d'insuffisance de ressources de la caisse

30,000 à 50,000 ; 20 0/0 de 50,000 à 100,000 ; 40 0/0 de 100,000 à 500,000 ; 50 0/0 de 500,000 à 1,000,000 ; 75 0/0 au-dessus de 1,000,000. 3<sup>o</sup> Les droits identiques aux précédents sur les donations entre vifs. 4<sup>o</sup> Les dons et legs affectés à la caisse de retraites ; 5<sup>o</sup> Les versements effectués par l'Etat en cas d'insuffisance de ressources de la caisse

## Informations Politiques

Paris, 30 mai.

## L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

Le ministre des affaires étrangères a prié le gouvernement espagnol de hâter l'envoi de ses délégués, afin que les pourparlers qui doivent conduire à l'abaissement de certains articles au tarif minimum espagnol puissent aboutir avant le 30 juin prochain.

Presque tous les journaux se félicitent de l'accord franco-espagnol, qu'ils considèrent comme un grand pas de fait vers le rétablissement des bonnes relations commerciales entre les deux pays.

Suivant l'*Epoca*, la publication de l'arrangement commercial avec la France produit un excellent effet sur l'opinion publique en Espagne.

« On avait cru d'abord, dit le journal espagnol, que des difficultés surgiraient pour arriver à une entente, et l'on s'imaginait ensuite que les termes du *modus vivendi* seraient le commerce espagnol. Heureusement, rien de cela n'est arrivé, et, sauf quelques esprits passionnés qui combattent tout ce que fait le gouvernement, la généralité rend hommage à l'habileté de M. Canovas, ministre des finances et d'affaires. »

## A LA FRONTIÈRE DE L'EST

Le général Billot, membre du conseil supérieur de la guerre, a été chargé de diriger un voyage d'études sur notre frontière de l'Est. Il est parti, hier matin, accompagné du général Delagrè, du colonel Danes, du colonel Naquet, du commandant Tévénat, de plusieurs officiers d'état-major et d'un intendant général.

Le voyage durera environ dix jours.

## UNE ENCYCLIQUE DU PAPE

L'événement se déclare en mesure d'annoncer que le pape vient de mettre la dernière main à une nouvelle encyclique qui sera adressée à tous les catholiques de France. Ce document sera publié dans une quinzaine de jours.

## L'AFFAIRE DU PANAMA

On lit dans la *Paix* : « Tout porte à croire que dans un très bref délai, l'affaire du Panama aura une solution de nature à sauvegarder les intérêts des malheureux porteurs de titres. »

## NOUVELLES DU DAHOMEY

Le ministre de la marine a reçu un télégramme du gouverneur de la Guinée française par lequel M. Bally annonce qu'il a remis le 29 mai la direction de la colonie de Bénin au colonel Doods, commandant supérieur des troupes.

M. Bally, qui s'était rendu à Porto-Novo à la première nouvelle des événements fait savoir qu'il rentrera à Konakry, chef-lieu de la Guinée française, par le premier paquebot.

## LES FÊTES DE NANCY

Les étudiants tchèques délégués aux fêtes de Nancy, émus des commentaires de la presse allemande, ont envoyé au secrétaire du syndicat de la presse étrangère à Paris une dépêche démentant les intentions qu'on leur prêtait, et assurant que leur manifestation à Nancy n'aurait qu'un caractère de cordiale amitié.

## M. MORELLI

Marseille, 30 mai.

M. Morelli, sénateur de la Corse, est mort hier, dans sa campagne des Ayyalades, près de Marseille, d'une affection pulmonique. Après la cérémonie funèbre, qui n'est pas encore fixée, le corps du défunt sera transporté à Ajaccio et sera inhumé à Boccagnone, son lieu de naissance.

M. Morelli n'était âgé que de cinquante-neuf ans.

## FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE

Berne, 30 mai.

Le conseil fédéral a proposé aux Chambres le projet d'arrêté fédéral suivant : « Les fortifications de la vallée du Rhône, près de Saint-Maurice, seront complétées de façon à répondre aux exigences actuelles de

la science. Un crédit de 2 millions est alloué pour la construction et l'armement, y compris les munitions. Le présent arrêté est de clarté d'urgence, et le conseil fédéral est chargé de son exécution. »

## CHAMBRE

Paris, 30 mai.

## AVANT LA SÉANCE

Peu de monde aujourd'hui au Palais-Bourbon.

Les fêtes et la chaleur persistante suffisent à expliquer cette espèce de désertion que l'on constate sur les bancs de la Chambre.

La séance ne paraît pas d'ailleurs devoir être très intéressante.

La proposition sur les caisses d'épargne comprend 31 articles et dans les deux ou trois séances qui lui ont jusqu'à présent été consacrées on n'a pu arriver à terminer l'article 1<sup>er</sup>.

En outre, le gouvernement compte, assure-t-on, que le Sénat reviendra sur la décision prise par la Chambre en ce qui touche les prêts directs aux départements, aux communes, et ce ne serait que pour la forme qu'il a accepté l'amendement Léon Say qui tend à fixer à vingt millions le montant annuel de ces prêts.

Dans ces conditions, le débat perd évidemment de son intérêt.

On parle toujours beaucoup de l'accord franco-espagnol : M. de Cassagnac le critique assez vivement dans les couloirs ; peut-être ne s'est-il pas rendu un compte exact de la portée du *modus vivendi*.

Le bruit a couru qu'un incident serait soulevé à ce sujet au début de la séance et M. Ribot est venu au Palais-Bourbon, mais rien jusqu'à présent ne l'a confirmé.

## LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte en première délibération le projet de loi relatif à l'arrimage des marchandises à bord des navires de commerce.

M. Félix Faure fait quelques réserves et annonce qu'il présentera diverses observations lors de la deuxième délibération.

## Les Caisse d'Épargne

On reprend la discussion sur les caisses d'épargne.

M. Léon Say déclare qu'il retire son amendement tendant à fixer à 20 millions par an le chiffre des prêts directs que la caisse des dépôts et consignations pourra faire aux communes. Il ajoute qu'il se réserve de représenter cet amendement, s'il y a lieu, en seconde lecture.

Sur cette déclaration, on adopte sans discussion les derniers paragraphes de l'article 1<sup>er</sup>, puis les articles 2 et 3.

Sur l'article 4, M. de Ramel développe un amendement d'après lequel, à l'avenir, le maximum de chaque livret ne pourra dépasser mille francs. Cette disposition n'aurait pas d'effet rétroactif.

M. Rouvier insiste auprès de la Chambre pour le rejet de cet amendement dont l'adoption pourrait occasionner une panique. M. Hubbard combat l'amendement. Ce n'est pas, dit-il, au moment où on autorise à employer les fonds des caisses d'épargne en prêts communaux, qu'on peut ramener à 1,000 francs le maximum des dépôts.

Les deux premiers paragraphes de l'amendement de M. de Ramel sont mis aux voix ; ils sont ainsi conçus :

Le compte ouvert à chaque déposant ne peut dépasser le chiffre de mille francs. Toutefois les comptes qui, au moment de la promulgation de la loi seraient supérieurs à 1,000 fr., seront maintenus, mais ils ne pourront plus recevoir de versements jusqu'à ce que les traités des déposants les aient ramenés au-dessous de ce chiffre.

A la majorité de 312 voix contre 230, sur 542 votants, ils ne sont pas adoptés. Le premier paragraphe de l'article 4

de la commission fixant ce maximum à 2,000 francs est adopté.

Le deuxième paragraphe portant que le chiffre des versements ne pourra être supérieur à 300 francs par quinzaine est adopté.

Les deux derniers paragraphes, puis l'ensemble de l'article 4 sont adoptés.

M. Germain, sur l'article 5, propose de donner 3/10 aux petits déposants et 2/10 aux autres.

M. Aynard défend la proposition de la commission.

M. Rouvier dit : Quand on demande aux caisses d'épargne de donner moins que ne produit leur portefeuille, on ne tend à rien moins qu'à créer un impôt spécial sur les petits capitalistes, sur la petite épargne. (Très bien !)

Le ministre demande à la Chambre de sanctionner le principe introduit dans la loi par la commission. (Applaudissements.) M. Hubbard développe un amendement tendant à ajouter à l'article 6, le paragraphe suivant :

« Dès que les fonds de réserve dépasseront 2/10 du montant total des dépôts faits par les caisses d'épargne, le surplus annuellement constaté sera réparti entre les différents caisses au prorata du montant de leurs comptes et employé par ces caisses au même titre que le boni annuel prévu à l'article 10. »

Le fonds de réserve qui est actuellement de 45 millions, a été constitué sans prélèvement régulier sur les intérêts, mais, si on prend tous les ans 0,25 c., comme on l'a décidé par l'article précédent, il en résultera un coefficient qui fera monter le fonds de réserve à un chiffre énorme. Il faut donc se préoccuper de limiter le chiffre du fonds de réserve et assurer, comme le propose l'amendement, la répartition du surplus annuellement constaté.

Le rapporteur rappelle à la Chambre que la réserve actuelle n'est que de 45 millions ; elle ne représente en face des engagements de la caisse que 1 1/2 0/0 ; il n'y pas de société bien dirigée qui se contenterait d'un chiffre aussi modeste. Il faut considérer les risques possibles et se préoccuper de renforcer les réserves. La commission pourra d'ailleurs étudier cette importante question entre les deux lectures.

M. Hubbard prend acte de cette promesse et retire son amendement.

L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Demain mardi, à 2 heures, réunion dans les bureaux ; à 3 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

## APRÈS LA SÉANCE

La discussion sur les caisses d'épargne va être interrompue demain pour permettre le début de l'interpellation de MM. de Soubeyran et Bourgeois (Jura) sur la question monétaire, qui a été fixée à huitaine et qui vient précisément à l'ordre du jour du 31 mai.

Ces interpellations donneront lieu à une discussion très étendue et peut-être très vive. C'est tout notre système monétaire qui va être remis en question.

M. de Soubeyran en particulier doit demander quelle ligne de conduite la France suivra à la conférence internationale dont les Etats-Unis ont pris l'initiative au sujet du monnayage de l'argent.

M. Bourgeois veut demander la dénonciation de l'Union latine, de façon à forcer les pays contractants à retirer la monnaie d'argent qu'ils ont en circulation chez nous.

Enfin, on annonce l'intervention dans le débat de M. Méline, président de la commission des douanes, qui doit parler au sujet de la répression de l'argent sur la valeur des produits.

Le ministre des finances sera appelé à répondre aux interpellateurs, de sorte qu'il se pourrait que la discussion dépassât les limites d'une séance.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

Fenilleton de L'ECHO DE LYON

31 Mai

38

## LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR

JULES VERNE

Deux heures suffisaient à visiter cette ville absolument américaine et, comme telle, bâtie sur le patron de toutes les villes de l'Union, vastes échiquiers à longues lignes droites, avec « la tristesse lugubre des angles droits », suivant l'expression de Victor Hugo. Le fondateur de la Cité des Saints ne pouvait échapper à ce besoin de symétrie qui distingue les Anglo-Saxons. Dans ce singulier pays, où les hommes ne sont certainement pas à la hauteur des institutions, tout se fait « carrément », les villes, les maisons et les sociétés.

A trois heures, les voyageurs se promenaient donc par les rues de la cité, bâtie entre la rive du Jourdain et les premières ondulations des monts Wahsatch. Ils y remarquèrent peu ou point d'églises, mais, comme monuments, la maison du prophète, la Court-house et

l'arsenal ; puis, des maisons de briques bleutées avec verandahs et galeries, entourées de jardins, bordées d'acacias, de palmiers et de caroubiers. Un mur d'argile et de cailloux, construit en 1853, ceignait la ville. Dans la principale rue, où se tient le marché, s'élevaient quelques hôtels ornés de pavillons, et entre autres Lake-Salt-house.

Mr. Fogg et ses compagnons ne trouveront pas la cité fort peuplée. Les rues étaient presque désertes, — sauf toutefois la partie du Temple, qu'ils n'atteignirent qu'après avoir traversé plusieurs quartiers entourés de palissades. Les femmes étaient assez nombreuses, ce qui s'explique par la composition singulière des ménages mormons. Il ne faut pas croire, cependant, que tous les Mormons soient polygames. On est libre, mais il est bon de remarquer que ce sont les citoyennes de l'Utah qui tiennent surtout à être épousées, car, suivant la religion du pays, le ciel mormon n'admet point à la possession de ses béatitudes les célibataires du sexe féminin. Ces pauvres créatures ne paraissent ni aisées, ni heureuses. Quelques-unes, les plus riches sans doute, portaient une jaquette de soie noire ouverte à la taille, sous une capuche ou un chape fort modeste. Les autres n'étaient vêtues que d'indienne.

Passepartout, lui, en sa qualité de garçon convaincu, ne regardait pas sans un certain effroi ces Mormons chargés de faire à plusieurs le bonheur d'un seul mormon. Dans son bon sens, c'était le mari qu'il plaignait surtout. Cela lui paraissait terrible d'avoir à guider tant de dames à la fois au travers des vicissitudes

des de la vie, à les conduire ainsi en troupe jusqu'au paradis mormon, avec cette perspective de les y retrouver pour l'éternité en compagnie du glorieux Smyth, qui devait faire l'ornement de ce lieu de délices. Décidément, il ne se sentait pas la vocation, et il trouvait — peut-être s'abusait-il en ceci — que les citoyennes de Great-Lake-City jetaient sur sa personne des regards un peu inquiétants.

Très heureusement, son séjour dans la Cité des Saints ne devait pas se prolonger. A quatre heures moins quelques minutes, les voyageurs se retrouvaient à la gare et reprenaient place dans leurs wagons.

Le coup de sifflet se fit entendre ; mais au moment où les roues motrices de la locomotive, patinant sur les rails, commençaient à imprimer au train quelque vitesse, ces cris : « Arrêtez ! arrêtez ! » retentirent.

On n'arrête pas un train en marche. Le gentleman qui proférait ces cris était évidemment un Mormon attardé. Il courait à perdre haleine. Heureusement pour lui, la gare n'avait ni portes ni barrières. Il s'élança donc sur la voie, sauta sur le marchepied de la dernière voiture, et tomba échoffé sur une des banquettes du wagon.

Passepartout, qui avait suivi avec émotion les incidents de cette gymnastique, vint contempler ce retardataire, auquel il s'intéressa vivement, quand il apprit que ce citoyen de l'Utah n'avait ainsi pris la fuite qu'à la suite d'une scène de ménage.

Lorsque le Mormon eut repris haleine, Passepartout se hasarda à lui demander

pollinien combien il avait de femmes, à lui tout seul, — et à la façon dont il venait de décamper, il lui en supposait une vingtaine au moins.

— Une, monsieur ! répondit le Mormon en levant les bras au ciel, une, et c'était assez !

## XXVIII

Dans lequel Passepartout ne put parvenir à faire entendre le langage de la raison.

Le train, en quittant Great-Salt-Lake et la station d'Ogden, s'éleva pendant une heure vers le nord, jusqu'à Veberiver, ayant franchi neuf cents milles environ depuis San-Francisco. A partir de ce point, il reprit la direction de l'est à travers le massif accidenté des monts Wahsatch. C'est dans cette partie du



## SÉNAT

Paris, 30 mai.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

M. le président annonce la mort de M. Morelli, sénateur de la Corse, dont il fait l'éloge funèbre.

Le Sénat adopte, après une courte discussion, par 181 voix contre une, la proposition de loi relative à la célébration du Centenaire de la proclamation de la République.

Le Sénat adopte un crédit pour l'achat d'une maison nécessaire à l'agrandissement du ministère de l'instruction publique.

## L'ORGANISATION COLONIALE

Vient ensuite la reprise de la proposition de loi relative aux modifications introduites dans l'organisation coloniale.

M. Isaac, rapporteur, combat la création d'un ministère spécial des colonies demandé par le président du conseil et réclame le rattachement des colonies à la marine.

M. Marguier estime que dans certaines colonies où la guerre est à l'état continu, c'est le militarisme qu'il conviendrait de leur appliquer. L'orateur critique l'institution du sous-secrétariat d'Etat dont le titulaire n'a d'autre attribution que de masquer la vérité au Parlement pour éviter des crises ministérielles. Il faut laisser les colonies à ceux qui en ont la responsabilité.

M. Marguier conclut en demandant le rattachement des colonies à la guerre.

M. Jamais pense qu'effectivement il vaudrait mieux rattacher les colonies à la guerre, mais il demande au Sénat de vouloir bien réserver son vote sur l'article 1er, jusqu'à ce que la question sur l'armée coloniale ait été tranchée.

M. Jamais termine en déclarant que, par la création d'un ministère des colonies, on aura l'avantage de donner l'unité de direction aux troupes de la marine et de la guerre. Il y aura également unité dans l'organisation complète des colonies.

Le général Deffis et après lui M. Traux prononcent pour le rattachement des colonies à la marine.

M. Loubet insiste pour qu'il soit sursis au vote sur l'article 1er. Il déclare très nettement qu'il ne veut pas d'un troisième ministère militaire, mais, comme M. Jamais, il est d'avis que la question qui domine est celle de l'organisation de l'armée coloniale. C'est pourquoi il demande au Sénat d'attendre qu'il ait statué sur ce projet. (Applaudissements.)

Malgré M. Isaac, rapporteur, la demande d'ajournement est adoptée par 142 voix contre 110.

Le projet est renvoyé à la commission.

La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 5 heures.

## La Situation en Italie

Rome, 30 mai.

La situation continue à être aussi mauvaise. La dissolution de la Chambre est chose décidée. Mais on croit que le ministère, manquant de la force nécessaire, les élections donneront les résultats peu favorables à la politique actuelle.

Rome, 30 mai.

L'opposition a pris une décision tendant à la formation d'un comité électoral central à Rome. Cette décision a été prise dans une réunion tenue chez M. Nicotera, et à laquelle ont pris part une cinquantaine de députés de l'opposition appartenant à l'extrême-droite.

Le comité aura, comme programme électoral commun, la réorganisation des finances et le relèvement de la situation économique en Italie.

La Tribune croit savoir que le ministère ne serait pas éloigné d'accepter un moyen terme entre la demande des six douzièmes provisoires et les propositions de l'opposition. Si ces renseignements sont exacts, l'accord se fera entre le ministère et l'opposition sur la base de quatre douzièmes.

L'Opinion somme le ministère de donner sa démission.

## LA DYNAMITE A COMMENTRY

Montluçon, 30 mai.

M. Aujame, dont la maison a été dynamitée avant-hier, a adressé à un journal local une lettre dans laquelle il relate les incidents qui ont suivi l'explosion; il est confirmé qu'une cartouche de dynamite dépourvue d'amorce a été trouvée chez lui, il y a quelques temps.

Pour ne pas donner l'alarme, on avait passé ce fait sous silence.

Un peu avant le 1er mai, le commissaire central avait reçu une lettre signée « Trois Lyonnais », dans laquelle il était dit qu'on voulait faire sauter, à Montluçon, la maison de direction de l'Usine Saint-Jacques et les

bureaux du journal la Démocratie et, à Commentry, les deux maisons dynamitées. On avait cru alors à l'œuvre d'un fumiste. Des précautions sont prises pour surveiller les maisons menacées.

Chez M. Bodard, tout est bouleversé; au premier étage, dans le bureau du rez-de-chaussée, peu d'objets ont été renversés. L'immeuble faisant face à la maison de M. Bodard a été endommagé par suite du contre-coup; les cloisons sont lézardées dans leur hauteur.

## IMMENSE INCENDIE

Aux Moulins de Corbeil. — Nombreux morts et blessés. — Plusieurs millions de dégâts.

Paris, 30 mai.

Un incendie considérable a détruit ce matin le magasin d'approvisionnement de blé des moulins de Corbeil.

A onze heures, la dernière ouvrière quittait le magasin et n'y remarquait rien d'anormal. Quelques minutes après, une gerbe de flammes s'élevait au-dessus du bâtiment, immense construction élevée de sept étages.

L'alarme fut aussitôt donnée. La pompe à bras du magasin fut mise en batterie, mais elle était insuffisante; de même les appareils de secours des pompiers de la localité furent bientôt reconnus impuissants à combattre le feu; on téléphona immédiatement à l'état-major de Paris et deux pompes à vapeur furent envoyées à midi.

A trois heures les pompiers étaient maîtres du feu, mais ils n'avaient pu sauver le bâtiment attaqué par l'incendie.

Les moulins, qui sont à 400 mètres de ce bâtiment, ont pu être préservés. Ajoutons qu'au dernier moment on disait que quatre cadavres étaient ensevelis sous les débris du magasin en sinistre.

Les blessés sont malheureusement nombreux, ce sont pour la plupart des ouvriers qui dès le premier moment se sont employés à combattre l'incendie. On parle d'une trentaine.

L'incendie a été déterminé par une explosion qui a eu lieu dans la chambre à poussière du blé à onze heures moins quelques minutes; cette chambre à poussière était située dans le bâtiment sur le quai, au bord de la Seine.

Deux étages se sont effondrés. On ignore la cause de cette explosion.

## DERNIÈRE HEURE

Corbeil, 30 mai.

Le feu s'est déclaré exactement à onze heures dans le long corps de bâtiments de quatre étages divisés en trois parties et ayant au total une superficie d'environ 2.400 mètres carrés.

C'est dans ce bâtiment que se trouvaient les magasins des provisions de la société Darblay et Cie qui contenaient d'après une évaluation approximative près de 400.000 sacs de blé.

On faisait l'inventaire des magasins, et ainsi que cela se pratique ordinairement, la direction mettait à profit cet arrêt forcé du travail employant les ouvriers à faire des réparations sur certains points des bâtiments.

Tout à coup une explosion se produisit dans la partie de l'édifice qui touchait le quai de Seine, et toute la toiture de cette partie sauta au même instant, faisant un fracas épouvantable. On croit que cela a été l'effet d'une combustion spontanée des poussières très fines et très inflammables qui se trouvaient dans cette partie du bâtiment; un ouvrier aurait allumé une lampe et dans cette atmosphère surchauffée, ces parcelles poussiéreuses auraient pris feu au contact du phosphore, mais rien de précis n'a pu être déterminé jusqu'à présent.

Au bruit de l'explosion tout Corbeil arriva sur les lieux du sinistre; les flammes s'élevaient en colonnes dans le ciel, remplissant l'espace d'une fumée noire, épaisse et acre, qui cachait complètement le soleil.

Le feu, activé par un vent assez fort, embrasa bientôt tout le corps de bâtiment et on dut, dès le début, renoncer à sauver quoi que ce soit.

Ce fut parmi les ouvriers un sauvetage général, mais, malheureusement, l'explosion a été si soudaine et l'embrasement si subit qu'on craint beaucoup pour plusieurs d'entre eux et qu'on croit qu'ils n'ont pu s'échapper.

L'appel des ouvriers ne sera fait que dans la soirée.

Toutes les maisons voisines ont ressenti fortement l'explosion et leurs vitres ont volé en éclats.

Dès le premier moment, on transporta à l'hôpital plusieurs des malheureux ouvriers, grièvement blessés, dont deux ou trois ont déjà succombé et dont trois autres sont dans un état alarmant; une quinzaine d'autres ont été transportés à leur domicile et, à l'heure actuelle, l'état de ces derniers est aussi satisfaisant que possible.

Un pompier de Corbeil est tombé dans le feu, mais quel qu'il ait pas reparu encore vers six heures, on pense qu'il aura pu s'échapper.

Une partie de la foule qui n'a pas cessé de stationner près des bâtiments en feu se demande encore en ce moment autour des débris fumants s'il n'y a pas d'autres vic-

times qui gisent carbonisées dans le foyer de l'incendie.

Des équipes de pompiers inondent toujours les pans de murs et les objets embrasés et des dispositions sont prises pour que leur service ne s'interrompe pas pendant toute la nuit.

On parle de plusieurs millions de dégâts, mais qui seraient couverts par différentes compagnies d'assurances.

## LE DRAME DE LA BLANCARDE

Aix, 30 mai.

Aujourd'hui s'est ouverte, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, l'affaire de Cauvin, courtier à Marseille, et de Marie Michel, domestique, accusés d'avoir assassiné, le 16 décembre 1891, la dame Mouttet, dans sa villa du quartier Saint-Barnabé.

Le lendemain, Cauvin se présentait au commissariat de police et déclarait que Mme Mouttet était décédée dans la nuit et qu'il en avait été averti par sa domestique, Marie Michel, laquelle ajoutait qu'elle avait entendu des gémissements et des cris dans la chambre de sa maîtresse.

Les médecins constatèrent que la mort était due à la strangulation; or, Cauvin avait intérêt à la mort de Mme Mouttet, sa bienfaitrice, qui après l'avoir institué son légataire universel, venait de se réconcilier avec son frère habitant Toulouse.

Bientôt Marie Michel avoua qu'elle avait aidé Cauvin à étrangler Mme Mouttet sous la promesse d'une somme de 3.000 fr.

Le conseiller Maleville a présidé les débats: 60 témoins environ ont été cités; un assesseur et deux jurés supplémentaires sont adjoints à la cour.

La salle est bondée.

L'accusé est correctement vêtu, moustache et cheveux blancs; il est âgé de 37 ans.

Sa complice, Marie Michel, est âgée de 15 ans 1/2. Elle est brune, presque mulâtre et a des cheveux crépés.

Cauvin a une attitude peu convenable.

Le président interroge l'accusé:

Vous êtes accusé, dit-il, d'avoir assassiné votre bienfaitrice afin de jouir plus tôt de l'héritage qu'elle vous avait légué par testament dont vous lui aviez dicté les termes. Le mobile de votre crime est connu, vous craigniez que Mme Mouttet, qui jusque-là vivait en froidure avec son frère et qui venait de faire la paix avec lui, ne changeât ses dispositions testamentaires et vous privât ainsi d'une fortune dont votre position précaire vous rendait avide.

Pour parvenir à votre but, le 15 décembre 1891, avec la complicité de Marie Michel, bonne de Mme Mouttet, vous vous êtes introduit dans la chambre à coucher de cette dernière, vous vous êtes précipité sur son lit et vous l'avez étranglée pendant que votre complice l'empêchait de se défendre en lui serrant les bras qu'elle avait hors du lit. Une fois votre crime accompli, afin de fournir un alibi, vous avez quitté les lieux du crime pour aller à votre domicile, laissant plus de cinq heures le cadavre de votre victime seul, et pour dissiper tous les doutes Marie Michel, suivant en tous points la leçon que vous lui aviez donnée, a fait semblant d'aller vous annoncer la mort de votre bienfaitrice.

Il résulte des aveux de votre complice que par la promesse de 3.000 francs et aussi par des menaces réitérées, elle a consenti à vous aider dans cet horrible assassinat et si dès les premiers jours, elle n'a pas dévoilé toute la vérité, elle n'a pu résister plus longtemps au cri de sa conscience révoltée.

L'audience continue.

## L'Explosion du restaurant Vêry

Paris, 30 mai.

M. Atthalin, juge d'instruction, a fait venir aujourd'hui à son cabinet Mme Vêry et sa fille Jeanne. Il les a longuement interrogées sur l'explosion du boulevard Magenta. Mais Mme Vêry et sa fille lui ont déclaré qu'elles n'avaient rien à ajouter à leurs précédentes déclarations, c'est-à-dire qu'elles n'avaient rien vu, qu'elles ne se souvenaient de rien et qu'elles ne savaient rien.

Au cours du long interrogatoire qu'il leur a fait subir, M. Atthalin leur a présenté deux photographies et leur a demandé si elles connaissaient les individus dont les traits étaient reproduits.

Mme Vêry et sa fille ont répondu négativement; mais Mme Vêry nous a déclaré qu'elle avait eu connaissance dans un des deux portraits, celui de Gustave Mathieu qu'elle n'a jamais vu mais dont elle a vu la photographie dans plusieurs circonstances; quand au second portrait, l'individu qu'il représente lui est complètement inconnu.

C'est un homme, jeune encore, avec de longues et fortes moustaches blanches.

prendre son jeu favori, — même en chemin de fer.

Passepartout fut dépêché à la recherche du steward, et il revint bientôt avec deux jeux complets, des fiches, des jetons et une tablette recouverte de drap. Rien ne manquait. Le jeu commença.

Mrs. Aouda savait très suffisamment le whist et elle reçut même quelques compliments du sévère Phileas Fogg. Quant à l'inspecteur, il était tout simplement de première force et digne de tenir tête au gentleman.

« Maintenant, se dit Passepartout à lui-même, nous le tenons. Il ne bougera plus! »

A onze heures du matin, le train avait atteint le point de partage des eaux des deux océans. C'était à Passe-Bridger, à une hauteur de sept mille cinq cent vingt-quatre pieds anglais au-dessus du niveau de la mer, un des plus hauts points touchés par le profil du tracé dans ce passage à travers les montagnes Rocheuses. Après deux cents milles environ, les voyageurs se trouvaient enfin sur ces longues plaines qui s'étendent jusqu'à l'Atlantique, et que la nature rendait si propice à l'établissement d'une voie ferrée.

Sur le versant du bassin atlantique se développaient déjà les premiers rios, affluents ou sous-affluents de North-Platte-river. Tout l'horizon du nord et de l'est était couvert par cette immense couronne semi-circulaire, qui forme la portion septentrionale des Rocky-Mountains, dominée par le pic de Laramie. Entre cette couronne et la ligne de fer s'étendaient de vastes plaines, largement arrosées. Sur la droite du rail-road s'é-

Paris, 30 mai.

Un journal du soir a annoncé hier que les agents de la Sûreté étaient sur la piste des auteurs de l'attentat du boulevard Magenta.

Le service de la Sûreté dément cette information. Il n'en est pas moins exact que des agents sont sur les traces des dynamiteurs du restaurant Vêry. Mais ces agents appartiennent à la Sûreté générale. Ils ont été mis sur une piste, qui paraît assez sérieuse, par une lettre désignant les coupables.

Ces derniers se seraient réfugiés dans une grande ville du centre de la France. Leur arrestation serait imminente.

Jules Lhérot, qui avait disparu depuis l'explosion du boulevard Magenta, est pourvu d'une situation qu'il avait sollicitée et où il est à peu près à l'abri contre les tentatives criminelles des vengeurs de Ravachol.

Jules Lhérot est garde auxiliaire à la maison centrale de Melun.

## TERRIBLE ACCIDENT

Six personnes noyées

Angers, 30 mai.

Un terrible accident s'est produit hier à Epinard, près d'Angers.

Quatre personnes, M. Louis Bariller, âgé de 26 ans; sa sœur, âgée de 23 ans, dont les parents tiennent un café à Angers, sur la place du Lycée, le domestique de M. Bestigoy, capitaine au 43<sup>e</sup> de ligne, et un négociant en lingerie de la place du Ralliement, étaient venues dîner à Epinard, chez M. Denes.

Après le dîner, tous quatre se rendirent sur les bords de la Mayenne pour y attendre un bateau à vapeur.

Deux soldats du 2<sup>e</sup> pontonniers et un civil, montés dans un canot de louage, lièrent conversation avec eux et leur offrirent de les ramener à Angers.

Cette proposition fut acceptée. A peine le canot avait-il atteint le milieu de la Mayenne qu'un sursaut qu'il était trop chargé. On voulut gagner le bord, mais le bateau chavira. Tous les passagers, sauf Mlle Bariller, qui a été sauvée, ont péri.

Le corps du négociant a été retiré, mais les autres cadavres n'ont pas encore été retrouvés.

## Dépêches Diverses

LE DRAME DE LA RUE DU ROCHER

Paris, 30 mai.

Mme Raymond a été de nouveau interrogée par M. Atthalin.

L'instruction porte surtout sur ce point: Mme Lassimonne a-t-elle réellement injurié celle qui la surprenait, et y a-t-il eu lutte entre les deux femmes? Ce point sera difficile à éclaircir.

Mme Raymond, en sortant de chez le juge d'instruction, a conféré deux heures avec M. Decori, qu'elle a choisi comme défenseur.

L'état de l'inculpée ne s'est pas amélioré. Mme Raymond ne mange pas, ne dort pas, et est minée par une fièvre constante.

Son mari n'a pas encore été interrogé par M. Atthalin.

## UN FOU FURIEUX

Un cordonnier du nom de Gillet, domicilié, 96, rue Truffaut, à Batignolles, donnait ces jours-ci des signes de dérangements d'esprit. Ce matin, sur les 9 heures, pris d'un subit accès de folie furieuse, il saisit un revolver, et sans aucun motif en déchargea deux coups sur sa femme.

La malheureuse est assez sérieusement blessée à l'épaule et à la joue gauche.

## LA VENGEANCE D'UN MARI

Le nommé Edouard Vetry, ouvrier boulanger, demeurant, 33, avenue Millaud, soupçonné depuis quelque temps d'être infidèle, a été surpris par sa femme, et cette nuit, il la surprenait dans un hôtel meublé de la rue Mathis, en compagnie de son amant, un jeune homme de 19 ans, Jean Biel.

Le mari trompé sortant un revolver de sa poche en déchargea successivement six coups sur les deux coupables. Tous deux furent atteints par les projectiles et assez grièvement blessés à la poitrine et au visage.

Le mari est arrêté.

## UN DRAME RUE CURIAL

Vers minuit, le nommé Casimir Violot, âgé de 21 ans, ouvrier menuisier, qui demeure depuis deux mois dans un garni, 40, rue Curial, avec une fille Elisabeth Collevaert, âgée de 18 ans, se prenait de querelle avec elle.

Il la renversa, la roua de coups et, tirant un couteau de sa poche, l'en frappa dans la poitrine. Puis, pris de peur, il la releva et la conduisit, pour lui faire donner des soins, dans une pharmacie, 107, rue de Flandre. Mais en route, la victime, épuisée par le sang qu'elle perdait en abondance, s'affaissa.

Violot s'enfuit alors, la laissant inanimée sur le sol. Elle fut relevée quelques instants après par des passants, qui la transportèrent dans une pharmacie où elle mourut en arrivant.

On recherche le meurtrier, mais, jusqu'ici, il a été impossible de le retrouver.

## MORT D'UN TUEUR D'ÉLÉPHANTS

On annonce de Londres la mort de M. Sanderson, un homme qui a passé la majeure partie de son existence à tuer des éléphants. C'est aux Indes que ce chasseur s'est pendu de longues années, exercé contre le colossal pachyderme. En 1874, il organisa, sur la demande du gouvernement anglais, une battue dans la province de Mysore, et cent cinquante éléphants y perdirent la liberté ou la vie.

Quand feu le duc de Clarence, fils du prince de Galles, se rendit aux Indes, M. Sanderson organisa en son honneur une chasse au cours de laquelle trente-sept pachydermes furent capturés.

## LA SÉCHERESSE

La Petite République française annonce que, sur des réclamations transmises par M. Develle à son collègue de la guerre, les chefs de corps sont invités à suspendre dès aujourd'hui, et jusqu'au 6 juin, les tirs de garnison, afin de permettre aux cultivateurs, en raison de la sécheresse, le libre accès de leurs terrains pendant cette courte période.

## INCENDIES DANS L'AUBE

Troyes, 30 mai.

Les incendies se succèdent depuis quelques jours dans les campagnes de l'Aube; le plus important de ces sinistres a eu lieu à Pars-les-Chavanges, où six maisons, dont l'école qui contenait les archives de la mairie, plusieurs granges et des écuries ont été détruites.

## EN ALLEMAGNE

Berlin, 30 mai.

De nombreux cas d'insolation se sont produits parmi les soldats, au camp de manœuvres du Felsenhoferfeld. Plus de 40 soldats ont été transportés à l'hôpital. De nouveaux décès ont été commis hier dans un café par des sous-officiers. Ces forcenés ont commencé par invectiver leurs clients, puis ensuite ont brisé le mobilier et dégradé. La police est intervenue pour empêcher de nouvelles scènes sanglantes.

## QUATRE INCENDIES

Fontainebleau, 30 mai.

Hier dimanche, quatre incendies ont encore éclaté dans la forêt de Fontainebleau. Dix hectares environ de futaies, de chênes et de plantations résineuses ont été détruits.

## EXPLOSION D'UNE BOMBE

Bourges, 30 mai.

Une explosion a eu lieu ce matin à 2 heures, à Sancerre, à la porte de la caserne de gendarmerie à pied. Cette explosion a été produite par une bombe chargée de poudre. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

## Lyon

## NOS ECHOS

Le temps. — Observations du journal, 30 mai 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 764. — Température + 25°. — Direction du vent : Nord. — Maximum de température dans les 24 heures : 26°. — Minimum de température dans les 24 heures : 12.5.

Situation générale. — Les pressions se sont assez rapidement relevées dans l'Ouest de l'Europe et les hauteurs sont voisines de 765 en France, tandis qu'une dépression passe sur l'Ecosse. Le temps redevient chaud et beau.

Dernière heure. — La hausse atteint 3 millimètres à Brest, tandis que la baisse commence en Gascogne et s'étend jusqu'à nos régions; elle est de 3 millim. à Lyon. Pression 763 à Ouessant, 763 à Paris.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, beau, vent variable.

## Postes et Télégraphes :

Est autorisée la création des recettes des postes et télégraphes : à Ambérieu-en-Dombes (Ain); à Servas (Drôme); à Francheville (Rhône); à Marnaz (Haute-Savoie); à Rignay (Doubs).

Le prix des places des cars-Ripert :

La compagnie des omnibus et tramways informe le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, le prix des places sur les cars-ripert faisant le service entre l'avenue de l'Archevêché et la gare de Genève, par la rue Moncey, est fixé comme suit :

Intérieur, quinze centimes. — Extérieur, dix centimes.

A partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, un bureau de poste est créé à Saint-Just-Nalmont précédemment desservi par Saint-Dizier-la-Sauve.

D'après une décision du ministre de la guerre, les compositions écrites auront lieu le 13 juillet à Paris, Lyon et Toulouse, pour les vétérinaires civils qui concourent à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire à l'école de cavalerie de Saumur. Les candidats admissibles subiront au ministère de la guerre, le

8 août, l'épreuve orale et l'examen pratique qui décident de l'admission.

Le projet de loi actuellement soumis aux Chambres en vue de donner aux vétérinaires militaires le même armement qu'aux sous-lieutenants de l'armée et aux médecins militaires aura certainement pour résultat d'augmenter cette année le nombre des candidats au grade d'aide-vétérinaire stagiaire.

En raison de la sécheresse de ces jours-ci, le service de la voirie a été « mobilisé », pour arroser les pelouses et les fleurs du Parc qui dépérissent à vue d'œil, tous les vieux ustensiles et engins d'arrosage, vieux tuyaux de cuir, tonneaux hors de service, arrosoirs réformés, tout a été mis à contribution.

Comme une bonne pluie faciliterait la tâche de la voirie!

Ceux qui ne craignent pas de s'arracher le matin aux douceurs du sommeil peuvent s'offrir au lever de l'aurore un spectacle pittoresque en allant au Parc, où ils verront nombre de sportsmen en élégant costume se livrer à des exercices vélocipédiques. Les uns ont gardé le costume de nos grands-mères, les autres endossent des habits masculins et portent des travestis aussi colants que possibles. Quelquefois des chutes viennent agrémenter ces courses. Mais baste! il y a si peu de spectateurs! et puis ce n'est pas dans un grenier qu'on apprend à nager!

Il est question d'installer place Saint-Pothin la fontaine qui, jusqu'à présent faisait l'ornement de la place des Terreaux et qui doit céder le pas à la fontaine monumentale de Bartholdi.

Puisque nous parlons de nos places, disons que le buste de Pierre Dupont sera placé bientôt dans le square des Chartreux. Enfin, c'est le 14 juillet que sera inauguré le buste de Jussieu au square du pont Lafayette. La date en a été officiellement arrêtée hier.

## Chronique Lyonnaise

## POLICE ET CONFETTI

Les confetti constitueraient-ils un emblème séducteur? Ne seraient-ils autorisés que dans les villes d'hiver ou dans les bals du grand et du demi-monde? N'aurait-on le droit d'en jeter qu'aux messieurs en habit noir ou aux dames en robe décolletée? — Et enfin, n'en permettrait-on la vente, dans les fêtes publiques, qu'à condition que ces confetti seraient rapportés intacts, à la maison, et conservés sous globe comme de pieux souvenirs?

Toutes ces réflexions me sont inspirées par l'incident d'hier à la fête des Tapis. Nos lecteurs connaissent les faits : Quelques jeunes gens achetant à la vogue des paquets de ces petites mitrilles inoffensives qui ne blessent pas, qui ne font aucun mal, qui ne salissent et ne tachent nullement les habits, — et ils s'amusaient à se bombarder — eux et leurs voisins; — exactement comme les élégants rastaquoures de Nice font sur la promenade du Midi, — comme le gratin lyonnais faisait au bal des Etudiants, — vous voyez cela d'ici!

Les gens riaient, les petits trotteurs poussaient ces cris délicieusement aigus qui indiquent chez ces demoiselles le comble de la joie, il y avait aussi des grincheux qui gôtaient moins bien la plaisanterie; — mais



M'est avis qu'ils se trompent singulièrement. J'ai vu ces jeunes gens hier soir. Après l'équipée de la police, ils sont venus nous porter leurs doléances. Ils étaient encore un peu échauffés de l'agitation, mais très convenables, très modérés, très calmes, — on voyait tout de suite qu'on avait affaire à des fils de famille, à des garçons bien élevés, — leur tenue était de la plus stricte correction et leur façon de s'expliquer, des meilleures.

Et, tout de suite, je me suis demandé avec étonnement quelle mouche avait bien pu piquer les agents. Procéder ainsi avec des jeunes gens comme ceux-là, c'est invraisemblable. A moins que les agents ne réservent leurs rigueurs uniquement pour ceux qui ne sont pas de taille ou de tempérament à rendre la pareille...

Et puis, n'est-ce pas un déplorable abus — et un appel au désordre — que cette interruption d'agents en bourgeois, dont rien ne dénote le titre et la fonction et qui se précipitent sur des promeneurs, les accablent de coups — meilleur moyen d'en recevoir aussi — et ensuite viennent dire au bureau de police: Voilà des individus qui nous ont fait résistance.

Résistance! Je crois bien! Quel mal faisaient-ils ces jeunes gens? Ils lançaient des confetti. Dame, puisqu'on en vendait sur le champ de foire, que tout le monde en achetait, que tout le monde s'en jetait!...

Une police raisonnable (si tant est que les confetti soient désormais interdits, ce que nous ignorons encore hier) aurait commencé par faire fermer les boutiques des marchands. Après cela elle aurait été — je ne dirai pas « bien inspirée » mais « excusable » d'interdire ce jeu absolument inoffensif et dont seuls des gens d'humeur mal faite peuvent se formaliser; mais, encore une fois, la place de ceux-là n'est pas dans la joyeuse cohue d'une vogue populaire.

Et alors, si tant est qu'ils voulaient interdire aux Lyonnais de la vogue ce qu'on trouvait si select quand c'était fait par les Lyonnais d'un bal à vingt francs l'entrée, — il ne fallait pas s'habiller en bourgeois comme s'il s'agissait de filer Ravachol ou de pincer Anastasy.

Il fallait circuler dans la foule en uniforme et acquiescer ainsi le droit évident de donner des ordres et d'interdire tel ou tel amusement.

Les cinq ou six jeunes gens que j'ai vus, hier, à l'Echo, n'avaient pas des allures à résister à des gardiens de la paix qui seraient venus, militairement, leur dire: Cessez de jeter des confetti ou bien nous irons nous expliquer au poste. — Et l'incident n'aurait pas même eu lieu.

Mais être accueillis à coups de poings par des gendarmes qui n'ont pas précisément tous des mines bien rassurantes, ne pas savoir à qui on a affaire, se demander si ces gens-là ne sont pas des filous suscitant une bagarre pour barboter dans les poches des curieux — par conséquent, être forcément amenés à répondre aux coups par des coups, — et se voir finalement au poste où on continue à assommer tous ceux qui arrivent — prisonniers et témoins; — on avouera que c'est un comble! — comble de zèle et comble d'abus.

M. le Préfet du Rhône a distribué en ville quelques photographies où il est représenté, la main sur la garde de son épée, à la façon d'un général d'armée, — c'est très beau d'allure, mais cela retarde un peu comme actualité.

Nous n'en sommes plus aux prétextes à poigne et la police qui cogne d'abord n'est pas celle que nous demandons.

Nous désirons des agents qui maintiennent l'ordre — et non des policiers qui commencent par f... les gens dedans et qui les passent ensuite à tabac, pour les assourdir — qu'elles à leur apprendre ensuite qu'ils sont entre les mains de la sûreté.

Nous prétendons que, pour maintenir l'ordre, rien ne vaut la vue de quelques uniformes bien appareillés. Quant à la sûreté en habit bourgeois, elle a autre chose à faire qu'à se précipiter sur les jeunes gens endimanchés qui s'amuse à un peu bruyamment comme on supposait qu'il est permis de le faire dans une vogue.

Je sais bien que la sûreté n'arrêtera jamais ni un voleur ni un assassin (c'est du moins sa spécialité à Lyon), il faut bien s'occuper de quelque chose.

Dans ce cas, M. le préfet fera bien de lui trouver une autre besogne: ces petites aventures-là renouvelées de la police impériale, ne font honneur ni aux agents, ni à ceux qui leur donnent ces consignes.

TONY DELION.

## FÊTE PATRIOTIQUE A CHAZELLES

C'était fête dimanche à Chazelles-sur-Lyon, fête toute patriotique; les anciens combattants de 1870-1871, s'étaient réunis pour donner un souvenir à la mémoire de leurs camarades tués pendant la guerre.

A dix heures du matin, toute la population de Chazelles et de nombreux habitants des communes voisines se pressaient sur la place Thiers, où arrivaient bientôt, après avoir fait le tour de la ville, les anciens combattants précédés des sapeurs-pompiers et de l'Harmonie de Chazelles. Pendant que cette excellente société jouait la *Marseillaise*, une couronne d'immortelles, avec rubans tricolores, était déposée sur le monument élevé en l'honneur de ceux qui tombèrent sur les champs de bataille.

Plusieurs orateurs prennent ensuite la parole: M. Villard, ancien combattant, et M. Provot, maire de Chazelles, saluent ceux qui sont morts pour la Patrie. Puis, notre collaborateur et ami M. Moreton, qui avait été invité par ses concitoyens à assister à cette fête, a prononcé un discours très patriotique, qu'il a terminé en démontrant combien la France, aujourd'hui, était redevenue forte et puissante.

Après ce discours très applaudi, les anciens combattants se sont formés en cortège et sont allés déposer à la mairie le drapeau communal.

A une heure, dans la salle du théâtre, décorée de drapeaux et d'écussons rappelant les combats de 1870-71, a eu lieu un ban-

quet de cent couverts que présidait M. Provot, ayant à ses côtés MM. Mounier, Beyron Nicolas, Michel Venet, Sapet, membres de la commission d'organisation, Grosnolard et Lavaur, conseillers municipaux, Neureiter, agent voyer, Pabel, receveur des contributions indirectes à Saint-Symphorien-sur-Coise, Rémond, receveur des contributions à Chazelles.

Signalons également plusieurs délégués des anciens combattants de Virigneux, de Maringes, de Viricelles et de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Pendant toute la durée du banquet, très bien servi par les propriétaires des hôtels de France et du Commerce, la cordialité la plus franche n'a cessé de régner entre tous les convives.

Au dessert, M. Sapet, secrétaire de la commission d'organisation a lu des lettres d'excuse de MM. Raymond et Chollet, députés, Gubian, procureur de la République à Riom et de la Berge, sénateur, ancien combattant des francs-tireurs de la Loire, qui, dans une longue et élogieuse lettre, rend hommage aux anciens combattants de 1870-71.

Puis les toasts commencent: M. Provot dit qu'il est consolant de se trouver dans une réunion semblable, où il est permis de se souvenir et surtout d'espérer; aussi il boit aux organisateurs de la fête et à la France.

Notre collaborateur, M. Moreton, prenant ensuite la parole, dit que c'est en effet par le souvenir que l'on parviendra à propager le culte de la patrie; aussi il demande à ses concitoyens de se réunir souvent, pour ceux qui sont tombés sur le champ de bataille; en les honorant ce sera se souvenir, ce sera surtout espérer.

Et, après avoir bu aux anciens combattants, il termine en faisant allusion au pays de M. Provot, qui est alsacien: « Si Chazelles vous a adopté comme son enfant, dit-il, je ne puis oublier, M. le Maire, que vous êtes du pays que l'on nous a arraché, et je bois à votre patrie; nous nous souvenons et nous espérons ».

Ce toast est très applaudi, et le banquet s'achève par des chansons patriotiques.

Le soir, un bal public très animé a clôturé cette belle journée.

## TERRIBLE ACCIDENT DE TRAMWAY

à Saint-Etienne

Hier soir, à huit heures, une voiture de tramway desservant la Dignonnère est partie brusquement à la dérive pendant une manœuvre. Le conducteur Cellard essaya, sans pouvoir y parvenir, de serrer le frein.

La voiture, après avoir parcouru une distance de huit cent mètres sur une pente assez prononcée, est allée se jeter sur une machine stationnant place Bellevue. L'avant de la voiture fut brisé; Cellard, qui était au frein, a eu les deux jambes fracturées, il porte aussi de nombreuses blessures à la tête et sur le corps.

Le chauffeur Mathieu, qui avait essayé d'arrêter la voiture en plaçant une cale sur le rail, a été blessé à la tête et au bras droit.

Une femme qui se trouvait à l'intérieur du tramway a été fortement contusionnée. Cellard a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Les deux autres victimes de ce terrible accident ont pu regagner leur domicile après avoir reçu des soins chez un pharmacien.

Une enquête a été ouverte pour rechercher les causes de l'accident et déterminer les responsabilités.

## Les Gymnastes Lyonnais à Nancy

Les fêtes qui vont être célébrées les 5 et 6 juin prochain à Nancy seront une des plus importantes manifestations patriotiques. Et, c'est surtout par la présence de l'Union de France qui y donnera sa dix-huitième fête fédérale, que la manifestation de Nancy revêtira ce caractère.

L'Union de France n'est-elle pas composée des plus importantes sociétés de gymnastique de toutes les parties de la France? Son action bienfaisante et ses fêtes superbes sont connues et appréciées de tout le monde; le Président de la République lui-même y assiste en personne, ainsi que les ministres de la guerre et de l'instruction publique.

Par exception, le comité de Nancy a invité cette fois au concours fédéral toutes les nations amies de la France.

Déjà de nombreuses Sociétés étrangères ont répondu à cet appel, entre autres les « Sokrats de Bohême » qui envoient une délégation de cent gymnastes; « L'Orion-Club » de Londres et les meilleures sections suisses et belges.

Lyon sera dignement représenté à ce grand tournoi gymnique par trois de ses meilleures sociétés: les Enfants du Rhône, présidée par M. Clapot, député; l'Alsace-Lorraine, la Française. Toutes trois sont fortement constituées, mais elles auront à combattre des concurrents redoutables.

Nous sommes certains cependant qu'elles ne failliront pas à leur renommée, et que de nouveaux succès viendront récompenser leurs infatigables efforts.

## SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

8<sup>e</sup> et dernière journée du concours

La journée de clôture avait attiré au stand une affluente considérable de tireurs. On sentait que la dernière minute allait sonner et chacun voulait, avant le coup de canon final, améliorer son point. C'est ainsi qu'aux cibles Saône, le pas de tir était absolument pris d'assaut dans l'après-midi.

Demain, nous connaîtrons les principaux résultats aux diverses catégories; mais dès à présent nous pouvons dire que partout le classement est très serré, et que le grand concours de cette année marque un progrès nouveau dans l'art du tir. Pour aujourd'hui, bornons-nous à signaler plus spécialement un Bordelais, M. Bernat, qui s'est classé premier aux grandes distances de 300, 400 et 500 mètres.

Cinquante tireurs assistaient au déjeuner. Nous avons remarqué à la table d'honneur, MM. Ménilon, président de l'Union nationale des sociétés de tir; Tranchet, champion de France; Chanson, président de la Société de Beaune; Pignat, vice-président de la Société de Mâcon; Theuriot, de Saint-Seine-l'Abbaye; Harent, président de la Société; Landry, président de la commission de tir, etc.

Au dessert, M. Buffaud, administrateur de service, s'est fait en termes très heureux, l'interprète des sentiments du conseil d'administration envers les tireurs étrangers présents à ce dernier déjeuner. Puis il a décerné des coupes commémoratives à MM. Ménilon, de Paris; Pignat, de Mâcon; Chanson, de Beaune; Mâgnoz, de Lyon; Bonneton, de Paris; Maroux, de Saint-Chamond; Duplay, de Saint-Etienne; Harent, de Lyon.

Les mouches primées de la dernière journée appartiennent à MM. Hugon, Bourdon, Jeandet et Brachet, de Lyon; Mallet, de Dardilly; Thollet, de Saint-Etienne, et Parmentier, de Villefranche.

A 7 heures, le canon annonçait la clôture du 46<sup>e</sup> concours international de la Société de tir de Lyon, appelé à tenir une place importante dans ses annales.

## LA GRÈVE DU GAZ

Le cinquième arrondissement a donné sa première conférence publique hier soir, à huit heures et demie.

Environ deux cents personnes emplissaient la salle du café Ruet, trop petite pour la circonstance.

M. Charpentier, ex-conseiller municipal, prend le premier la parole et préconise la grève comme un des meilleurs moyens d'obtenir satisfaction de la compagnie.

Après lui M. Fournier a fait sa conférence et a obtenu le même succès que dans les autres arrondissements.

M. Lavigne, au nom des conseillers du cinquième, prend l'engagement de soutenir les revendications des grévistes, lorsque la question sera posée au conseil municipal.

Demain, mercredi, à huit heures et demie, le deuxième arrondissement donnera une deuxième conférence publique et contradictoire dans la grande salle du café Clunet, cours du Midi, 24.

MM. les conseillers municipaux, ainsi que les administrateurs, y sont spécialement invités.

Une exposition d'appareils d'éclairage et de chauffage aura lieu en même temps.

Le sixième arrondissement donnera sa deuxième conférence vendredi prochain, à la Bourse du Travail.

## SOCIÉTÉ POMOLOGIQUE DE FRANCE

C'est en 1856, sous le titre de *Société pomologique de Lyon*, que fut fondée cette association qui, chaque année, tient dans un des principaux centres horticoles, sous le titre de congrès pomologique de France, une réunion où prennent part les principaux pomologues de France et de l'étranger.

C'est à Grenoble que se tiendra, cette année, la 34<sup>e</sup> session de cette société, sous les auspices de la Société horticole dauphinoise.

La séance d'ouverture aura lieu le vendredi 16 septembre, à 9 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée.

La Société s'occupera pendant la session: 1<sup>o</sup> De l'appréciation des fruits admis à l'étude;

2<sup>o</sup> Des fruits spécialement étudiés et présentés par la commission de permanence des études, soit par les commissions pomologiques locales;

3<sup>o</sup> De l'étude et de la dégustation des fruits déposés sur le bureau;

4<sup>o</sup> De la situation financière de la Société;

5<sup>o</sup> De la médaille à décerner à la personne qui a rendu le plus de services à la pomologie française;

6<sup>o</sup> Du lieu où se tiendra la session suivante.

Questions à traiter

1<sup>o</sup> De la greffe des principales variétés françaises;

2<sup>o</sup> Quels sont les meilleurs porte-greffes pour les vignes françaises;

3<sup>o</sup> Des insectes nuisibles aux poiriers, aux pommiers et aux cerisiers;

4<sup>o</sup> Surchoix de variétés fruitières; 4 abricots, — 6 cerises, — 2 figues, — 10 pêches, — 20 poires, — 12 pommes, — 3 prunes, — 4 raisins.

Il n'est question ici, ni de fruits de cuve, ni de variétés dites « de marché ». On devra tenir compte, non seulement de la qualité et de la grosseur des fruits, mais aussi de la vigueur et de la fertilité de l'arbre.

L'administration de l'Echo de Lyon, toujours désireuse de renseigner ses lecteurs de la campagne, sur les questions qui peuvent les intéresser, a déjà pris ses mesures afin qu'un compte-rendu aussi complet que possible soit publié au moment de la réunion de ce congrès.

## Un Homme noyé

Hier, à quatre heures de l'après-midi, un voiturier dont l'identité est inconnue, — il avait été engagé par M. Frascelli, négociant, 43, rue Tronchet, sous le nom de Louis, — chargeait un tonneau de sable pris dans le Rhône, un peu plus haut que les bords publics.

Le cheval, pendant que Louis était occupé à son travail, fit quelques pas en avant dans le fleuve et bientôt perdit pied et fut entraîné par le courant.

Le voiturier s'élança après lui, le saisit par la bride et essaya de le ramener au rivage. Malheureusement, l'animal en se débattant lui lança un violent coup de tête en pleine poitrine. Le pauvre garçon, surpris par le choc, lâcha prise et disparut sous l'eau.

Plusieurs personnes qui avaient assisté à la scène se précipitèrent à son secours. Montées sur une barque, elles explorèrent le lit du fleuve à l'aide d'un cric, mais ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure de recherches qu'elles purent retirer le corps.

On frictionna le pauvre diable, on essaya de lui faire rendre l'eau qu'il avait absorbée, mais tous les soins demeurèrent inutiles, l'asphixie était complète.

Pendant ce temps, le cheval et le tonneau étaient retirés de l'eau.

M. Lofond, commissaire de police du quartier, prévenu de cet accident, s'est rendu sur les lieux, et l'identité du défunt étant inconnue, a fait transporter le corps à la Morgue.

## LYON LA NUIT

Dimanche, à 10 heures 1/2 du soir, M. X..., rue de Séze, se rendait aux Terreaux pour mettre une lettre à la poste.

En revenant, il s'arrêta cinq minutes devant un concert en plein vent, place Tolozan, puis il descendit sur le bas-port dans les latrines publiques.

A la sortie, il se trouva en face d'un individu, mis élégamment, qui lui demanda un franc pour aller coucher dans un hôtel.

M. X... lui répondit qu'il était un simple ouvrier et que ses moyens ne lui permettaient malheureusement point de l'obliger.

Aussitôt l'inconnu lui sauta au cou, et après lui avoir enlevé sa canne il lui donna un violent coup de poing.

M. X... était tout étourdi et pendant qu'il reprenait ses esprits, l'inconnu lui enlevait son chapeau, sa montre et son portefeuille, puis disparaissait en passant sous le pont Morand et en longeant le quai.

Quant à M. X..., il n'eut point le courage de crier au secours; s'il l'eût fait, on aurait pu arrêter le malfaiteur qui, certainement n'en n'est pas à son coup d'essai.

Le blessé a un œil endommagé et la lèvre supérieure fendue.

## Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 31 mai, 152<sup>e</sup> jour de l'année.

Premier quartier le 2; Pleine lune le 10. Soleil: lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 52.

Le crime du Gourguillon. — M. Auzières, procureur de la République, est depuis deux jours en possession du rapport que

M. Vial a établi au sujet du crime du Gourguillon.

Ce dossier très volumineux comprend les interrogatoires de Morin, les dépositions des témoins, des renseignements sur la victime et l'inculpé, un plan de la maison et de la pièce où le crime a été commis.

Aussitôt qu'il en aura pris connaissance, M. Auzières transmettra ce rapport, avec les observations, à la chambre des mises en accusation qui statuera définitivement.

Fâcheux incident. — A la suite de la note parue dans l'Echo de Lyon, relatant un incident qui s'était passé dimanche soir à la vogue des Tapis, à la Croix-Rousse, entre gardiens de la paix et jeunes gens, une enquête a été ouverte.

Le commandant des gardiens de la paix a chargé M. le lieutenant Delatre d'interroger les agents de service à la vogue des Tapis et de retrouver celui qui a frappé le jeune Debats.

Aussitôt l'enquête terminée, M. Delatre adressera un rapport à son chef, qui décidera quelle punition il y a lieu d'indiger au coupable.

Deux suicides. — Hier, à midi, M. Gratta, commissaire de police de Villeurbanne, a été prévenu que M. Joseph Morrier, 59 ans, manoeuvre, rue de la Cité, 12, venait de se pendre dans son domicile.

Ce magistrat ne put que constater le décès qui remontait au milieu de la nuit. La cause: Morrier était atteint d'une maladie incurable et, de plus, dans une misère noire.

Un vieillard de 73 ans, M. M..., chauffeur, rue de Margnole, à Cuire, a été trouvé pendu à une poutre dans un hangar dépendant d'un jardin situé devant son domicile.

M. Folley, commissaire, a fait les constatations d'usage.

Accident du travail. — Un grave accident est arrivé hier à Villeurbanne, dans la teinturerie de MM. Gillet et fils.

M. Bornat, âgé de 18 ans, ouvrier tourneur, travaillait à percer une pièce de bois, quand l'outil dont il se servait et sur lequel il s'appuyait se brisa et le jeune homme tomba sur son tour.

Dans sa chute, il heurta une tige de fer qui lui fit une profonde blessure au bas-ventre.

Il fut aussitôt relevé par ses camarades et emmené dans une pharmacie où un médecin vint lui donner des soins, puis une fois pansé, reconduit chez lui.

Un fou. — Hier, à trois heures du soir, M. A.-B., maçon, sans domicile, dont l'état d'esprit est depuis longtemps altéré, se promenait rue Simon-Maupin, dans une tenue excentrique, cherchant à pénétrer dans les magasins.

Le pauvre déséquilibré fut heureusement reconnu par un commerçant de la rue Bellecordière qui l'a accompagné dans sa famille, quai Tilsitt.

Accident. — M. Antoine Sorel, rue de la Monnaie, a payé cher, hier soir, l'imprudence qu'il a voulu tenter.

Quid de Cuire, il attendit le passage du tramway à vapeur de Neuville, mais il manqua le marche-pied, et dans sa chute il se fractura la jambe droite au mollet.

Le blessé a reçu des soins du docteur Couelle, de Saint-Rambert, avant d'être transporté à l'hospice de la Croix-Rousse, où il est soigné.

Noyé. — Hier matin, les frères Thibaud et plusieurs camarades se baignaient dans un réservoir de la compagnie P.-L.-M., situé dans un pré du chemin de la Maladière et de la rue de Bourgogne.

Edmond Thibaud, âgé de quinze ans, qui ne savait point nager, s'avança imprudemment et disparut avant que ses camarades n'aient pu lui porter secours.

Deux heures plus tard, on retrouva le cadavre qui a été transporté au domicile des parents, rue du Chapeau-Rouge, 43, à Vaise.

Chronique du feu. — A onze heures, les pompiers de la 5<sup>e</sup> compagnie ont éteint un commencement d'incendie chez M. Antoine Goubillon, vannier, 4, rue de la Conciergerie, à Vaise.

Dégâts 50 francs environ.

Un commencement d'incendie s'est déclaré à huit heures et demie du matin, chez M. Guy, fabricant de bougies, chemin de Gerland.

Le feu, qui a pris naissance dans un tas de bois placé sous un hangar, a été rapidement éteint par les pompiers du Dépôt sous les ordres du commandant Rangé.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à une centaine de francs.

Concours musical d'Oullins. — Les enfants du département du Gard habitant Oullins ou les environs, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui 31 mai, à 8 heures du soir, brasserie du chemin de fer à Oullins, à l'effet de se rendre pour recevoir samedi soir la société Saint-Hubert de Générac, qui vient prendre part au concours musical d'Oullins.

Théâtre des Célestins. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir mardi et demain mercredi qu'il définitivement lieu des deux nouvelles et dernières représentations de l'œuvre si amusante de M. G. Feytaud, *Monsieur Chasse*.

A cette occasion, l'administration des Célestins a décidé d'offrir ces deux spectacles aux dames, c'est-à-dire que toute dame accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement ou deux dames seules se paieront qu'une place. Rappelons également l'excellente interprétation de la pièce par MM. Noblet, Worms, Herbert, M<sup>lle</sup> Marie Kolb et Tassilly, qui feront en même temps leurs adieux au public Lyonnais.

L'air comprimé à Lyon

La force motrice distribuée à domicile depuis si longtemps à Lyon, va donc enfin être un fait accompli.

La Compagnie Lyonnaise de l'air comprimé se constitue sagement au capital de 500,000 francs.

Les souscripteurs des 1,000 premières actions émises sont considérés comme fondateurs et recevront de ce chef une part de fondateur avec chaque action. Ces parts de fondateur représentant 20 0/0 des bénéfices quel que soit le développement de l'entreprise, prendront rapidement une grande valeur.

Les souscriptions (presque entièrement couvertes) sont reçues à la Société Lyonnaise de dépôts et de comptes courants, contre le versement du premier quart, soit 125 francs par action.

!!! Ne souffrez plus !!!

Vos migraines, maux de tête, névralgies, crises nerveuses sont guéries sûrement et en peu de jours par les dragées antinévralgiques et antihémicraniques des RR. PP. Prémontiers.

Ces dragées, à base de valériane et de zinc et d'extraits alcooliques de quinquina javane, fortifient l'estomac en combattant la maladie.

Vente en gros: Boissier et Fournier, 6, rue de la Poulaillerie, Lyon.

Vente au détail dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Grand Dèbit est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina et tous vos médicaments à la grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. Détail aux prix de gros.

## Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

## LE DRAME DE LA BLANCARDE

Aix, 30 mai.

A la reprise de l'audience, Cauvin proteste de son innocence et accuse Marie Michel d'avoir perpétré l'assassinat avec un amant inconnu, si toutefois l'assassinat existe, car lui croit à une mort naturelle, malgré les rapports des docteurs qui ont procédé à l'autopsie.

Interrogatoire de Marie Michel

Avec une fermeté et une assurance au-dessus de son âge, celle-ci raconte l'assassinat dans tous ses détails:

Pendant que Cauvin étranglait sa victime elle tenait un de ses bras qui pouvait gêner l'assassin.

Le crime accompli, on a laissé le cadavre pendant six heures seul, pour aller porter la nouvelle de la mort à la famille de Cauvin.

Celle-ci est venue faire la toilette de la morte, a lavé les draps, le lit, et a avisé les voisins de la mort par une attaque d'apoplexie, comédie dictée par Cauvin.

A un moment donné, l'accusé interrompant sa complice, s'écrie: « Oh! moi, je puis regarder le public en face ».

Cette attitude de Cauvin provoque une bordée de huées et de sifflets. Après l'audition de quelques témoins qui confirment les faits relatifs à l'acte d'accusation, l'audience est renvoyée à demain.

## L'INCENDIE DE CORBEIL

Corbeil, 30 mai.

La quantité de blé perdue est de 75,000 quintaux. L'huilerie renfermant trente-cinq presses a été détruite.

Les pertes sont évaluées à 2 ou 3 millions. Les bâtiments sont assurés.



# Le Bossu

## OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

### LE PALAIS-ROYAL

Son regard croisa celui d'Henri, qui prononça d'un accent de défi :

— Que le témoin ose me reconnaître !

Les yeux de Gonzague battirent comme s'il eût essayé en vain de soutenir le regard de l'accusé. Chacun vit bien cela. Mais Gonzague parvint à sourire et l'on se dit :

— Il a peut-être pitié.

Le silence régnait cependant dans la salle. Un léger mouvement se fit du côté de la porte. Gonzague se rapprocha du seuil et la jeune figure de Peyrolles sortit de l'ombre.

— Elle est à nous ! dit-il à voix basse.

— Et les papiers ?

— Et les papiers.

Le rouge vint aux joues de Gonzague, tant il éprouvait de joie.

— Par la mort de Dieu ! s'écria-t-il,

avais-je raison de te dire que ce bossu valait son pesant d'or ?

Ma foi, répondit le factotum, j'avoue que je l'avais mal jugé. Il nous a donné un fier coup d'épaulé !

— Personne ne répond, vous le voyez bien, monseigneur, disait cependant Lagardère. Puisque vous êtes juge, soyez équitable. Qu'y a-t-il devant vous en ce moment ? Un pauvre gentilhomme trompé comme vous même dans son espoir. J'ai cru pouvoir compter sur un sentiment qui d'ordinaire est le plus pur et le plus ardent de tous ; j'ai promis avec la ténacité d'un homme qui souhaite sa récompense...

Il s'arrêta et reprit avec effort :

— Car je pensais avoir droit à une récompense.

Ses yeux se baissèrent malgré lui et sa voix s'embarrassa dans sa gorge.

— Qu'y a-t-il en cet homme-là ? demanda le vieux Villeroi à Voyer-d'Argenson.

Le vice-chancelier répondit :

— Cet homme-là est un grand cœur ou le plus lâche de tous les coquins.

Lagardère fit sur lui-même un suprême effort et poursuivit :

— Le sort s'est joué de moi, monseigneur ; voilà tout mon crime. Ce que je pensais tenir m'a échappé. Je me punis moi-même, et je retourne en exil.

— Voilà qui est commode ! dit Navailles.

Machault parlait bas au régent.

— Je me mets à vos genoux, monseigneur... commença la princesse.

— Laissez, madame ! interrompit Philippe d'Orléans.

Son geste impérieux réclama le si-

lence, et chacun se tut dans la salle. Il reprit en s'adressant à Lagardère :

— Monsieur, vous êtes gentilhomme, du moins vous le dites. Ce que vous avez fait est indigne d'un gentilhomme. Ayez pour châtiment votre propre honte. Votre épée, monsieur !

Lagardère essuya son front baigné de sueur. Au moment où il détacha le ceinturon de son épée, une larme roula sur sa joue.

— Sang-Dieu ! grommela Chaverny, qui avait la fièvre et ne savait pourquoi, j'aimerais mieux qu'on le tuât !

Au moment où Lagardère rendait son épée au marquis de Bonnavet, Chaverny détourna les yeux.

— Nous ne sommes plus au temps, reprit le régent, où l'on brisait les épées des chevaliers convaincus de félonie, mais la noblesse existe, Dieu merci ! et la dégradation est la peine la plus cruelle que puisse subir un soldat. Monsieur, vous n'avez plus le droit de porter une épée. Ecoutez-vous, messieurs, et donnez-lui passage. Cet homme n'est plus digne de respirer le même air que vous.

Un instant, on eût dit que Lagardère allait ébranler les colonnes de cette salle et, comme Samson, ensevelir ces Philistins sous ses décombres. Son puissant visage exprima d'abord un courroux si terrible, que ses voisins s'écartèrent bien plus par frayeur que par obéissance à l'ordre du régent. Mais l'angoisse succéda vite à la colère et l'angoisse fit place à cette froideur résolue qu'il montrait depuis le commencement de la séance.

— Monseigneur, dit-il en s'inclinant,

j'accepte le jugement de Votre Altesse Royale, et je n'en appellerai point.

Une loutaine solitude et l'amour d'Aurore, voilà le tableau qui passait devant ses yeux. Cela ne valait-il pas le martyre ? Il se dirigea vers la porte au milieu du silence général. Le régent avait dit tout bas à la princesse :

— Ne craignez rien, on le suivra.

Vers le milieu de la salle, Lagardère trouva au-devant de lui M. le prince de Gonzague, qui venait de quitter Peyrolles.

— Altesse, dit Gonzague en s'adressant au duc d'Orléans, je barre le passage à cet homme.

Chaverny était dans une agitation extraordinaire. Il semblait qu'il eût envie de se jeter sur Gonzague.

— Ah ! fit-il, si Lagardère avait encore son épée !

Taranne poussa le coude d'Orléans.

— Le petit marquis devient fou, murmura-t-il.

— Pourquoi barrez-vous le passage à cet homme ? demanda le régent.

— Parce que votre religion a été trompée, monseigneur, répondit Gonzague. La dégradation de noblesse n'est point le châtiment qui convient aux assassins.

Il y eut un grand mouvement dans toute la salle et le régent se leva.

— Celui-là est un assassin ! acheva Gonzague, qui mit son épée nue sur l'épaule de Lagardère.

Et nous pouvons affirmer qu'il tenait ferme la poignée.

Mais Lagardère n'essaya pas de le désarmer.

Au milieu du tumulte général, car les partisans de Gonzague poussaient des

cris et faisaient mine de charger, Lagardère eut un convulsif éclat de rire. Il écarta seulement l'épée et saisit le poignet de Gonzague en le serrant si violemment, que l'arme tomba.

Il amena Gonzague ou plutôt il le traîna jusqu'à la table, et montrant sa main que la douleur tenait ouverte, il dit, le doigt sur une profonde cicatrice :

— Ma marque ! Je reconnais ma marque !

Le regard du régent était sombre. Toutes les respirations suspendues s'arrêtaient.

— Gonzague est perdu ! murmura Chaverny.

Gonzague eut une magnifique audace.

— Altesse, dit-il, voilà dix-huit ans que j'attendais cela ! Philippe, notre frère, va être vengé. Cette blessure, je l'ai reçue en défendant la vie de Nevers.

La main de Lagardère lâcha prise, et son bras retomba le long de son flanc. Il resta un instant atterré, tandis qu'un grand cri s'élevait dans la salle :

— L'assassin de Nevers ! l'assassin de Nevers !

Et Navailles, et Nocé, et Choisy, et tous les autres ajoutaient :

— Ce diable de bossu nous l'avait bien dit !

La princesse avait mis ses mains au-devant de son visage avec horreur. Elle ne bougeait plus. Elle était évanouie. Lagardère sembla s'éveiller quand les archers, Bonnavet à leur tête, l'entourèrent sur un signe du régent.

— Infâme ! gronda-t-il comme un lion qui rugit, infâme ! infâme !

Puis, rejetant à dix pas Bonnavet, qui avait voulu lui mettre la main au collet :

— Hors de là ! s'écria-t-il d'une voix de tonnerre, et meure qui me touche !

Il se tourna vers Philippe d'Orléans et ajouta :

— Monseigneur, j'ai sauf-conduit de Votre Altesse Royale.

Ce disant, il tira de la poche de son pourpoint un parchemin qu'il déploya.

— Libre, quoi qu'il advienne ! lut-il à haute voix ; vous l'avez écrit, vous l'avez signé.

— Surprise ! voulut dire Gonzague.

— Du moment qu'il y a tromperie, ajoutèrent MM. de Tresmes et de Machault.

Le régent leur imposa silence d'un geste.

— Voulez-vous donner raison à ceux qui disent que Philippe d'Orléans a plus d'une parole ? s'écria-t-il. C'est écrit, c'est signé ; cet homme est libre. Il a quarante huit heures pour passer la frontière.

Lagardère ne bougea pas.

— Vous m'avez entendu, monsieur, fit le régent avec dureté, sortez !

Lagardère se prit à déchirer lentement le parchemin, dont il jeta les morceaux aux pieds du régent.

**A LOUER** joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthièvre, 48. Bonnes conditions.

**ON VOUDRAIT louer ou acheter** à Tarare, l'Arbre ou Lyon, usine d'une quarantaine de métiers à vapeur pour velours. Adresser les offres à M. Hamel, 20, rue de Rambuteau, à Paris.

**ACCOUCHEUSE**  
M<sup>me</sup> Veuve YVERNAT

Rue du Vieil-Remerci 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

**LYON**  
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretions assurées. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.  
**PRIX MODÉRÉS**

**Avis aux Commerçants**  
**NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL**  
des Douanes Françaises  
Applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892

Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes.

**PRIX DE LA BROCHURE : 2 FRANCS**  
Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 25

Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

**MARCOIS**  
(Ardèche)  
**SOURCE FERRUGINEUSE**  
Consultez Messieurs les Médecins  
Dépôt : COMPAGNIE DE VICHY & LYON

**RÉGIE D'IMMEUBLES**  
63, r. République (entresol)  
Service spécial pr encaissement des loyers. Tarifs très réduits. Remise immédiate des sommes encaissées.

**DÉPURATIF DU SANG**  
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET aîné, guérit toutes les maladies contagieuses, toutes les acrétes des humeurs, tous les vices du sang, etc., etc. Ce sirop agit en toute saison et convient à tous les âges. Dépôt unique à Lyon, pharmacie QUET, 5, rue de la Préfecture.

**Pommade contre les Dartres** d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot.

**Pommade contre les engorgements**, surtout ceux du cou. Prix 2 fr. le pot. (On fait les envois.)

**A VENDRE**  
Omnibus et Voitures de divers types s'attachant à un ou deux chevaux.  
S'adresser à M. Rantonnet, au dépôt des fiacres et cars-riper, boulevard Pommerol, aux Charpenne-Lyon.

**Dragées de RR. PP. Prémontrés**  
à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina  
des MIGRAINES, NÉVRALGIES  
Dépôt Général à LYON  
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes  
6, Rue de la Poudrerie, 6  
Envoi 1<sup>er</sup> contre 3 fr. en timbres ou mandat  
DANS TOUTES LES PHARMACIES.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS**  
Direction : Roger DALBERT  
Mardi 31 Mai et Mercredi 1<sup>er</sup> Juin  
AVEC LE CONCOURS DE  
**M. NOBLET & M<sup>me</sup> MARIE KOLB**  
IRRÉVOCABLEMENT  
Deux Nouvelles et Dernières Représentations  
DE  
**MONSIEUR CHASSE**  
Pièce nouvelle de M. G. FEYDEAU  
LE GRANDISSIME SUCCÈS PARISIEN

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER  
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON  
ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

**CONCERTS BELLECOUR**  
Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour  
**GRAND CONCERT**  
Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI  
Le MARDI et le VENDREDI  
**GRANDE FÊTE ARTISTIQUE**  
**SOLISTES**  
MM. Forestier. Joutet. Ritter. Weiss.  
MM. Mazier. Pourteau. Terraire.  
MM. A. Bedetti. U. Bedetti. P. Bedetti.  
MM. Lespinasse. Bruguère. Tamburini.

**SI vous avez un repas**, Adressez-vous directement au **Dépôt général du poisson du lac Léman**, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

**BONS DE PANAMA**  
TIRAGE DU 15 JUIN  
Gros lot . . . . . 250.000 francs  
1 lot de . . . . . 100.000 —  
2 lots de . . . . . 10.000 —  
2 lots de . . . . . 5.000 —  
5 lots de . . . . . 2.000 —  
50 lots de . . . . . 1.000 —  
**PRIX DU BON : 82 FRANCS**  
Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon (à l'entresol)

**Entreprise de Travaux Publics et Privés**  
**ODDOUX & C<sup>ie</sup>**  
Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la  
**DÉMOLITION DU QUARTIER GRILLÉE**  
**BOIS & BRULER**  
Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client.  
Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur.  
Vaste choix de portes, fenêtres, boiserie, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service.  
A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâtis sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.  
Pour tous renseignements, s'adresser sur nos chantiers du quartier Grillee ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

**BOURSES**

**COURS OFFICIEL**

**30 Mai 1892**

|                                     | TERME           | TERME         |
|-------------------------------------|-----------------|---------------|
|                                     | Précéd. clôture | Dernier cours |
| 3 <sup>o</sup> /o                   | 97 50           | 98            |
| 3 <sup>o</sup> /o amortissable      | 105 00          | 105 10        |
| 4 <sup>1</sup> /2 <sup>o</sup> 1883 | 90 37           | 91 21         |
| Italie 5 <sup>o</sup> 1883          | 95 50           | 96 50         |
| Espagnol 4 <sup>o</sup> ex.         | 489             | 487 50        |
| Egyptien unifié                     | 489             | 487 50        |
| Autrichien 4 <sup>o</sup> 1883      | 91 60           | 91 60         |
| Hongrie 1877                        | 91 60           | 91 60         |
| Russe 6 <sup>o</sup> 1880           | 94 60           | 94 75         |
| — 4 <sup>o</sup> 1880               | 94 60           | 94 75         |
| — 4 <sup>o</sup> 1890               | 96 50           | 96 50         |
| Banq. de France                     | 4180            | 4180          |
| Crédit Foncier                      | 1195            | 1195          |
| Crédit Mobilier                     | 788 75          | 786 50        |
| Crédit Lyonnais                     | 55              | 57 50         |
| Mobilier Espagn.                    | 581 87          | 583           |
| Banq. Ottomane                      | 489 37          | 470           |
| Banq. autrichien                    | 618 75          | 618 75        |
| Lombards                            | 215             | 225           |
| Saragossa                           | 191 87          | 205           |
| Nord-Espagne                        | 215             | 215           |
| Suez, actions                       | 2790            | 2790          |
| Société Lyonnaise                   | 612 50          | 612 50        |
| Est, actions                        | 1175            | 1175          |
| Paris-Lyon, act.                    | 1475            | 1475          |
| Midi, actions                       | 787             | 787           |
| Nord, actions                       | 787             | 787           |
| Orléans, actions                    | 787             | 787           |
| Ouest, actions                      | 787             | 787           |
| Quatremaisons                       | 20              | 20            |
| D. C. Ottomane                      | 20 50           | 20 45         |

**MARCHÉ AUX BESTIAUX**  
A LYON-VAISE. — 30 Mai 1892

**Porcs.** — Amenés, 1341; vendus, 1119. — Bœufs, 222. — Prix payé : de 70 à 90 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

**CONDITION DES SOIES DE LYON**  
Du 30 Mai 1892

|            | France | Italie | Espagne | Perse | Inde | Chine | Japan | Texas | Indes |
|------------|--------|--------|---------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| 90 Organs  | 31     | 24     | 2       | 2     | 1    | 1     | 1     | 1     | 7590  |
| 83 Trames  | 1      | 1      | 1       | 1     | 1    | 1     | 1     | 1     | 2343  |
| 115 Gégas  | 31     | 18     | 13      | 4     | 6    | 12    | 11    | 2     | 8225  |
| 6 Diverses | 3      | 3      | 3       | 3     | 3    | 3     | 3     | 3     | 3     |
| 4 Brides   | 3      | 3      | 3       | 3     | 3    | 3     | 3     | 3     | 3     |
| 1 Larve    | 3      | 3      | 3       | 3     | 3    | 3     | 3     | 3     | 3     |
| 248        | 68     | 2      | 9       | 16    | 16   | 6     | 21    | 28    | 51    |

**ETAT-CIVIL DE LYON**

**MARIAGES**

**Premier arrondissement.** — M. Mazoyer, coiffeur, rue Fontaine, 12, et Mlle Faure, couturière, rue Fontaine, 12. — M. Faber, busch, employé de commerce, rue Bellecour, 42, et Mlle Masant, employée de commerce, place Colbert, 7. — M. Gavillet, tisseur, rue Neyret, 17, et Mlle Naquin, épicière, rue Neyret, 17. — M. Andry, employé des postes, rue du Jardin-des-Plantes, 5, et Mlle Collard, cuisinière rue du Commerce, n° 12. — M. Arrighi, comptable, place Rouvill, 4, et Mlle Curt, sans profession, rue Imbert-Colomès, 2. — M. Perret, manoeuvre d'herbes, grande rue Saint-Clair, 84. — M. Rougier, employé de commerce, boulevard de la Croix-Rousse, 100, et Mlle Buron, négociante, rue Centrale, 20. — M. Sandez, guimpier, rue Tolozan, 12, et Mlle Blondat, sans profession, à Mions.

M. Verney, docteur, quai des Célestins, 11, et Mlle Bidon, sans profession, rue du Jardin-des-Plantes, 4. — M. Dubayle, appréteur, montée de la Grande Côte, 4, et Mlle Latour, Blanchisseuse, montée de la Grande Côte, 6. — M. Dézay, guimpier, montée de la Grande Côte, 57, et Mlle Franquet, guimprière, quai Pierre-Seize, 104. — M. Vaux, comptable, à Paris, et Mlle Torri, sans profession, rue de la Tourette, 10. — M. Lacombe, serrurier, place du Change, 2, et Mlle Massard, sans profession, quai de l'Archevêché, 46. — M. Magnin, chapelier, quai de la Pêcherie, et Mlle Maillet, couturière, rue Clos-Sulphon, 36. — M. Déplanché, manoeuvre, rue Hippolyte-Flandrin, 16, et Mlle Gacon, journalière, rue Béchévelin, 24.

**Deuxième arrondissement.** — M. Deleche, empl. de commerce, rue Fendion, 28, et Mlle D'ingon, s. p., rue de la Charité, 39. — M. Tinschacher, empl. de commerce, à Saint-Pons, et Mlle Zbinden, femme de chambre, quai de la Charité, 45. — M. Tavel, inspecteur, quai Claude-Bernard, 36, et Mlle Roze, s. p., quai Claude-Bernard, 36. — M. Mellet, empl. au chemin de fer, à Bor-

deaux, et Mlle Groieau, s. p., rue Centrale, 4. — M. Verney, docteur, quai des Célestins, 11, et Mlle Bidon, s. p., rue du Jardin-des-Plantes, 4. — M. Barnola, boucher, rue de Franklin, 45, et Mlle Houzel, à Ecquemi-court. — M. Bizot, avocat, place Bellecour, 33, et Mlle Cottin, s. p., à Beauregard. — M. Habersbusch, empl. de commerce, rue Bellecour, 42, et Mlle Masant, empl. de commerce, place Colbert, 7. — M. Lamontagne, infirmier, à Lyon, et Mlle Cailler, couturière, rue Sainte-Hélène, 30. — M. Bonan, docteur, rue Victor-Hugo, 49, et Mlle Lévy, s. p., à Marseille.

M. Desbrosse, employé, rue de la Charité, 20, et Mlle Barillot, sans profession, à Oullins. — M. Bomsel, négociant, rue Centrale, 41, et Mlle Hirsch, sans profession, rue Saint-Joseph, 60. — M. Bilet, peintre, montée Saint-Barthélemy, 24, et Mlle Fougère, cuisinière, rue Victor-Hugo, 6. — M. Martin, voyageur de commerce à Beynost, et Mlle Lechantre, sans profession, à Beynost. — M. Rougier, employé de commerce, boulevard de la Croix-Rousse, 100, et Mlle Buron, négociante, rue Centrale, 20. — M. Guibert, employé de commerce, rue Laurencin, 10, et Mlle Achard, sans profession, à Chabouillet. — M. Romanex, maçon, passage de l'Argue, 69, et Mlle Guillot, repasseuse, passage de l'Argue, 69. — M. Charrel, négociant, place Carnot, 7, et Mlle Boulou, sans profession, à Chaudieu-Toussieux. — M. Fournet, employé de commerce, rue Laurencin, 11, et Mlle Bellevue, sans profession, rue Laurencin.

**Troisième arrondissement.** — M. Gadan, serrurier, à Chalons-sur-Saône, et Mlle Gallay, ouvrière en robes, à Chalons-sur-Saône. — M. Trenta, mécanicien, quai Claude-Bernard, 6, et Mlle Berger, couturière, rue Canaille, 20. — M. Lebrat, employé de chemin de fer, rue Parmentier, 33, et Mlle Tarrat, jardinière, rue Parmentier, 40. — M. Tavel, inspecteur, quai Claude-Bernard, 36, et Mlle Roze, s. p., quai Claude-Bernard, 36. — M. Dudillet, contre-maitre maçon, cours Lafayette, 318, et Mlle Tixier, couturière, rue des Trois-Pierres, 10. — M. Déplanché, manoeuvre, rue Hippolyte-Flandrin, 16, et

Mlle Gacon, journalière, rue Béchévelin, 24. — M. Poizat, employé de chemin de fer, route de Vienne, 83, et Mlle Genin, s. p., au Péage. — M. Bonnard, boucher, rue de l'Hospice-des-Vieilles, 31, et Mlle Gès, papetière, rue Montesquieu, 124. — M. Lattard, cultivateur, à Roussillon, et Mlle Rendu, s. p., rue Boileau, 215. — M. Jossierand, passementier, chemin de Baraban, 35, et Mlle Carle, corsetière, à Lyon. — M. Garbi, gardien de la paix, rue Pierre-Corneille, 67, et Mlle Michon, s. p., rue Sébastien-Gryphe, 17.

**Quatrième arrondissement.** — Antoine Voron, comptable, 51 ans, rue du Sergent-Blandin, 23, f. 9 h. — Jean Huy, soldat, 23 ans, hôpital Villenazy, f. 11 h. — Claude Morel, rentier, 63 ans, rue Bât-d'Argent, 12, f. 3 h. s.

**Cinquième arrondissement.** — Marie Moureau, couturière, 18 ans, rue Franklin, 24, f. midi. — Epoque Savinard, née Déhan, s. p., 61 ans, cours Sichel, 46, f. 1 h. — Tiburce de Jusseau, s. p., 62 ans, rue Vaubecour, 40, f. 2 h. — Veuve Sarcy, née Perchet, rentière, 67 ans, rue de la Barre, 14, f. 4 h. — Veuve Aubert, née Emmonerie, 90 ans, rue Franklin, 45, f. 5 h. — Veuve Baluffin, née Rigotiez, 82 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Joseph Cartet, journalier, 68 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Epoque Cocket, née Rochon, 74 ans, Charité, f. 6 h. s. — Etienne Pion, 5 ans, Charité, f. 11 h. — Eugène Chassagnon, journaliste, 59 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h.

**Troisième arrondissement.** — Paul Charvet, employé, 36 ans, route de Vienne, 67, f. 7 h. — Epoque Mongellaz, née Delpeuch, 59 ans, sans profession, rue Pierre-Corneille, 115, f. 8 h. — Claude Chapon, mécanicien, 57 ans, route de Vienne, 206, f. 1 h. — Francis Walter, 2 ans et demi, rue Sébastopol, 54, f. midi. — Louise Garnier, 13 ans, chemin de Saint-Alban-Monplaisir, f. 2 h. — Epoque Beaupreaux, née Champion, sans profession, 35 ans, rue des Culattes, 35, f. 5 h. — Pierre Crépat, rentier, 67 ans, chemin de Baraban, 35, f. 4 h. — Louise Biche, employée, 66 ans, rue Saint-Jérôme, 64, f. 3 h. — Veuve Vallin, née Revallin, débilitée, 41 ans, grande rue Monplaisir, 32, f. 6 h. soir. — Veuve Jourdan, née Bouchardon, sans profession, 72 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 9 h. — Epoque Boysson, née Alquié, sans profession, 50 ans, rue du Plat, 10, f. 10 h.

**Quatrième arrondissement.** — François Durant, tisseur, 71 ans, place de la Croix-Rousse, 18, f. 4 h.

**Cinquième arrondissement.** — Veuve Comand, née Duclot, rentière, 78 ans, rue Soufflot, 1, f. 9 h. — Marthe Berthet, domestique, 17 ans, Antiquaille, f. 9 h. — Marie Bellet, domestique, 62 ans, chemin de Saint-Simon, 8, f. 8 h. — Pierre Thibaut, 15 ans, rue du Chapeau-Rouge, 13, f. 1 h. — Victor Borgat, 26 jours, montée du Gourguillon, 6, f. 5 h. — Victor Bairo, 30 mois, montée Saint-Barthélemy, 34, f. 7 h.

**Sixième arrondissement.** — Emile Vars, 4 ans, rue Tête-d'Or, 74, f. 6 h. s. — Joseph Chabert, comptable, 66 ans, rue Tronchet, 100, f. 8 h. — Jeanne Minot, propriétaire, 83 ans, rue Godefray, 20, f. 10 h. — Albert Scholl, 17 mois, rue Duguesclin, 157, f. midi.

**VERMOREL**  
A VILLEFRANCHE (Rhône)  
350 1<sup>ers</sup> prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole  
**Pulvérisateur (ÉCLAIR)**  
Contre le MILDIOU  
Et la Maladie des Pommes de Terre  
L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr.  
L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.  
LA TORPILLE  
de 1892  
NOUVELLE SOUVERAINE  
DEMANDER LES TARIFS  
Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie.  
Le Rédacteur-Gérant  
J. CEISSIER